

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Compte Rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Jeudi 18 décembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35

Monsieur Daniel PALLOT a été nommé secrétaire de séance.

I – ORANGE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mode de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) conformément au décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005.

Il rappelle le décompte effectué par Orange concernant :

- La longueur totale des artères aériennes : 16,211 km
- La longueur totale des artères en sous-sol : 1,819 km
- La surface totale de l'emprise au sol : 2,70 m²

Pour l'année 2014, le calcul s'effectue comme suit :

Artères aériennes : 16,211 km x 53.87€ = 873.29€

Artères en sous-sol : 1,819 km x 40.40€ = 73.49€

Emprise au sol : 2,70 m² x 26.94€ = 72.74€

TOTAL = 1019.52€

Soit une redevance totale de 1019,52€

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le versement dû par Orange au titre de la RODP d'un montant de 1019,52€.

II – TRAVAUX EN REGIE 2014

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que certains travaux importants réalisés par les employés communaux et réglés en section de fonctionnement pourraient être intégrés en section d'investissement en tant que travaux en régie, et par ce biais être éligibles au FCTVA alors qu'ils ne le seraient pas autrement.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'affecter les travaux de réparation effectués sur certaines voies communales, en section d'investissement en tant que travaux en régie pour l'année 2014.

III – TRAVAUX EN REGIE 2014 : DECISION MODIFICATIVE

* BUDGET PRINCIPAL section investissement :

sur le programme n°292 prendre à l'article « 2313 constructions » ☞ 200€

et imputer à l'article de dépenses « 2151 réseaux de voirie » ☞ 200€.

COURRIERS DIVERS :

QUESTIONS DIVERSES :

FIN DE SEANCE : 21 h 30.

Le Maire,
Michel LASSOT

